

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
des concours d'adjoint technique principal de 2^e classe
Spécialités *Espaces naturels, espaces verts, Environnement et Hygiène et*
Communication spectacle
- Session 2024 -

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Comme les autres cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique territoriale, celui d'adjoint technique territorial comporte trois grades (décret n° 2016-596 du 12 mai 2016) :

- 1^e grade : adjoint technique, accessible par recrutement direct, sans concours ;
- 2^e grade : adjoint technique principal de 2^e classe, accessible soit par concours, soit par avancement de grade ;
- 3^e grade : adjoint technique principal de 1^e classe, accessible par avancement de grade.

Les concours d'adjoint technique principal de 2^eme classe comportent trois voies d'accès :

→ Le **concours externe**, ouvert pour 40% au moins des postes, est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau V au moins (CAP, BEP) obtenu dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente. Une dispense de diplôme est possible pour les pères ou mères de famille d'au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut-niveau.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.

→ Le **concours interne**, ouvert pour 40% au plus des postes, est accessible aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année de services publics.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves d'admission : une épreuve pratique et une épreuve orale.

→ Le **troisième concours**, ouvert pour 20% au plus des postes, est accessible aux candidats justifiant de l'exercice, pendant quatre ans au moins, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves d'admission : une épreuve pratique et une épreuve orale.

L'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe peut intervenir également par la voie d'un examen professionnel d'avancement de grade, ouvert aux adjoints techniques comptant au moins 3 ans de services effectifs.

Il existe également une possibilité d'avancement de grade au choix et sans examen professionnel (décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016) dont peuvent bénéficier les adjoints techniques ayant atteint le 5^e échelon et comptant au moins huit ans de services effectifs dans le grade.

2. L'ORGANISATION RÉGIONALE

Les concours et l'examen d'adjoint technique de 2^e classe sont organisés par les Centres de gestion (cdg) tous les deux ans. Ils font l'objet d'une organisation conjointe par les cdg de la région Auvergne-Rhône-Alpes. À l'échelle de la région, l'examen est organisé dans les 9 spécialités possibles. Le cdg69 organise l'examen et les concours dans la spécialité « Environnement, hygiène » ainsi que depuis cette session 2024, dans les spécialités « Espaces naturels, espaces verts », et « Communication spectacle » organisées auparavant par le cdg42.

Spécialités	CDG organisateurs Du concours en 2024
Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers	cdg03 / cdg73
Conduite de véhicule	cdg73
Espaces naturels, espaces verts	cdg69
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	cdg63
Logistique et sécurité	cdg63
Restauration	cdg38 / cdg63
Environnement, hygiène	cdg63/ cdg69
Communication, spectacle	cdg69
Artisanat d'art	cdg03

3. LA SESSION 2024 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le calendrier

Période d'inscription	du 22/08 au 05/10/2023
Épreuve écrite	18/01/2024
Résultats des écrits	15/03/2024
Épreuves d'admission - Oraux - Épreuves pratiques	Du 13 au 15/05/2024 Début mai-début juillet
Résultats d'admission	05/07/2024

Lors de leur inscription, les candidats aux concours choisissent une spécialité, dans laquelle ils passent une épreuve écrite, et une option dans laquelle ils subissent :

- une épreuve pratique et une épreuve d'entretien (concours interne et 3^e concours) ;
- une épreuve d'entretien (concours externe). Les candidats du concours externe subissent en outre une épreuve d'interrogation orale ne portant pas sur l'option (hygiène, sécurité, environnement professionnel).

Principaux chiffres de la session 2024

Spécialité	Voie	Postes initialement ouverts	Postes après transfert	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	Externe	30	30	80	59	42	9,5	41	12,64	30
	Interne	28	35	120	103	61	10,5	60	13,25	35
	3e voie	12	5	5	5	5	10,38	5	11,6	5
	Sous-total	70	70	205	167	108		106		70
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	Externe	33	10	68	21	11	9,13	11	10,07	10
	Interne	27	38	168	137	68	10	63	13,53	38
	3e voie	12	7	13	11	7	11,75	7	11,56	7
	Sous-total	72	55	249	169	86		81		55
COMMUNICATION, SPECTACLES	Externe	5	5	14	7	5	10	5	11,14	5
	Interne	3	4	19	16	9	9,63	7	14,31	4
	3e voie	2	1	1	1	1	13,25	1	15,69	1
	Sous-total	10	10	34	24	15		13		10
TOTAL GENERAL		152	135	488	360	209		200		135

Détail par option	Admis à concourir			Total par option	Présents			Total par option	Admissibles			Total par option	Présents admission			Total par option	Admis			
	Ext	Int	3ec		Ext	Int	3ec		Ext	Int	3ec		Ext	Int	3ec		Ext	Int	3ec	
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »																				
Production de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture	12	7	0	19	10	6	0	16	8	4	0	12	7	4	0	11	5	3	0	8
Bûcheron, élagueur	6	13	0	19	4	13	0	17	3	9	0	12	3	8	0	11	3	5	0	8
Soins apportés aux animaux	4	1	0	5	1	1	0	2	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	58	99	5	162	44	83	5	132	30	48	5	83	30	48	5	83	22	27	5	54
Sous total	80	120	5	205	59	103	5	167	42	61	5	108	41	60	5	106	30	35	5	70
Spécialité « Environnement, hygiène »																				
Propreté urbaine, collecte des déchets	20	63	4	87	2	50	4	56	1	29	2	32	1	26	2	29	1	21	2	24
Qualité de l'eau	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0				0
Entretien des piscines	1	6	2	9	0	5	2	7	0	3	2	5	0	2	2	4	0	0	2	2
Entretien des patinoires	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0				0
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	35	90	7	132	16	74	5	95	7	33	3	43	7	32	3	42	6	15	3	24
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	2	1	0	3	2	1	0	3	2	1	0	3	2	1	0	3	2	1	0	3
Agent d'assainissement	8	7	0	15	1	7	0	8	1	2	0	3	1	2	0	3	1	1	0	2
Sous total	68	168	13	249	21	137	11	169	11	68	7	86	11	63	7	81	10	38	7	55
Spécialité « Communication, spectacles »																				
Assistant maquettiste	4	5	1	10	3	4	1	8	1	2	1	4	1	1	1	3	1	1	1	3
Agent polyvalent du spectacle	7	10	0	17	2	8	0	10	2	4	0	6	2	3	0	5	2	1	0	3
Assistant son	2	4	0	6	2	4	0	6	2	3	0	5	2	3	0	5	2	2	0	4
Projectionniste	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0
Sous total	14	19	1	34	7	16	1	24	5	9	1	15	5	7	1	13	5	4	1	10
TOTAL GENERAL	162	307	19	488	87	256	17	360	58	138	13	209	57	130	13	200	45	77	13	135

Les options indiquées sont uniquement celles pour lesquelles des candidats ont été inscrits et admis à concourir. Il est à noter que 4 options de la spécialité « Environnement, hygiène », et 7 options de la spécialité « Communication, spectacle », n'ont aucun candidat inscrit au concours.

Les spécialités « Espaces naturels, espaces verts » et « Environnement, hygiène » regroupent 93% des candidats, avec respectivement 42% et 51% des candidats. Seulement 7% des candidats sont inscrits dans la spécialité « Communication, spectacle ».

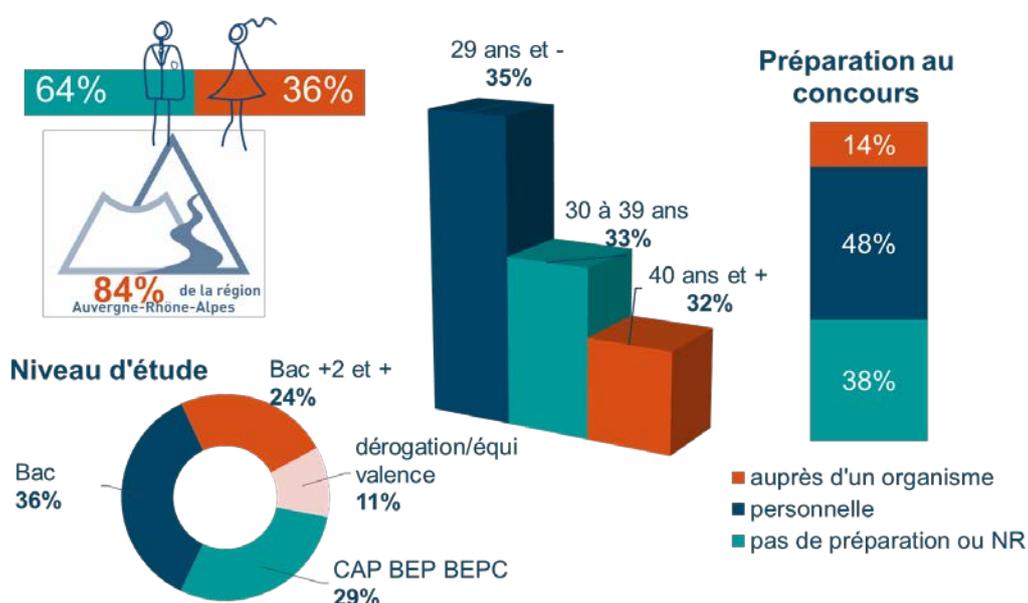
Dans la spécialité « Espaces naturels, espaces verts », près de 80% des candidats sont inscrits dans l'option « Employé polyvalent des espaces verts et naturels ».

Dans la spécialité « Environnement, hygiène », deux options rassemblent la majorité des inscrits : « Hygiène et entretien des locaux et des espaces publics » avec 53% des candidats, et « Propreté urbaine et collecte des déchets » avec 35% des candidats. Ces chiffres sont comparables à ceux de la session précédente.

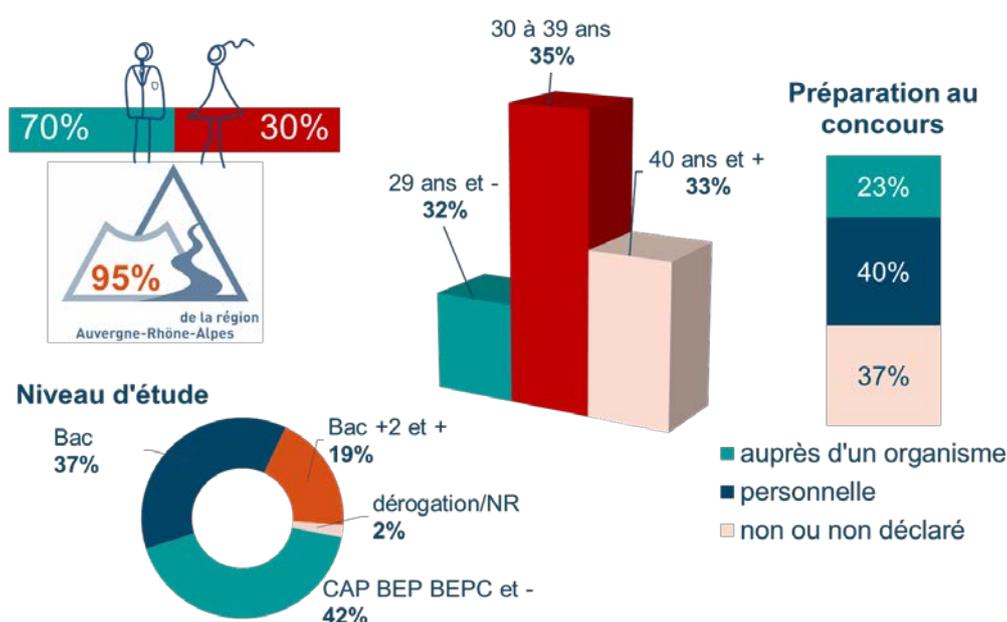
Le taux de présence à l'écrit est stable dans l'ensemble, sauf pour la spécialité « Environnement, hygiène » où il a diminué par rapport à la session précédente.

Le profil des candidats présents à l'écrit (toutes spécialités)

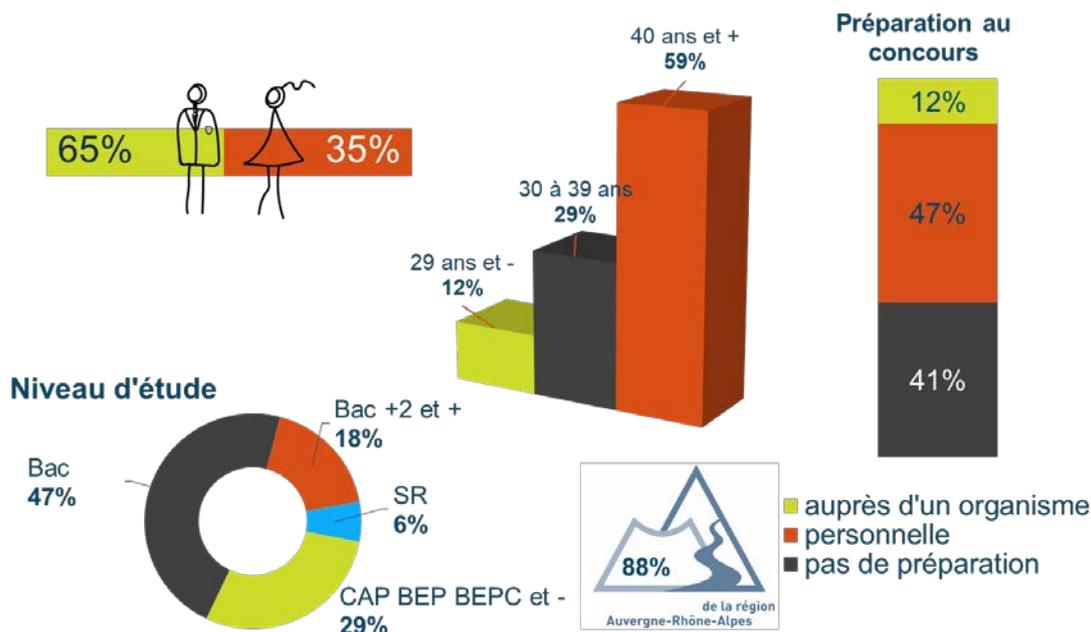
- Concours externe



- Concours interne



- Troisième concours



Indépendamment de la voie choisie, le concours reste peu féminisé. On observe une proportion équivalente de candidats de tous les âges pour les concours internes et externes, tandis que pour le troisième concours, la majorité des candidats ont plus de 40 ans (59%). La plupart des candidats possèdent un diplôme de niveau Bac ou inférieur et sont originaires de la région AURA. Enfin, seule une minorité de candidats déclare avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT en particulier).

La composition du jury

Pour cette session 2024, le jury est composé de 18 membres. Conformément aux dispositions réglementaires, il comprend, à parts égales, des représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe. La présidente du jury est Madame Caroline FAYE, conseillère municipale de la ville de L'Arbresle (69).

4. L'ADMISSIBILITÉ

La nature de l'épreuve

L'épreuve écrite est identique dans les trois voies de concours. Elle porte sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve vise à vérifier, au moyen d'une série de questions à réponses courtes, de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, les connaissances théoriques de base du candidat (durée : 1h ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances techniques du candidat, ses connaissances mathématiques et ses connaissances dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Les sujets sont disponibles sur la [page dédiée au concours](#) du site des cdg AURA (onglet « annales »).

La notation de l'épreuve écrite

Répartition des notes ▼	Espaces naturels, espaces verts					Environnement, hygiène					Communication, spectacle				
	ext	int	3ec	TOTAL		ext	int	3ec	TOTAL		ext	int	3ec	TOTAL	
	nombre de copies			nb copies	en %	nombre de copies			nb copies	en %	nombre de copies			nb copies	en %
≥ 15	9	9	1	19	11,38%	1	22	3	26	15,38%	0	0	0	0	0,00%
≥ 12 < 15	16	33	3	52	31,14%	5	29	3	37	21,89%	3	5	1	9	37,50%
≥ 10 < 12	11	26	1	38	22,75%	3	18	1	22	13,02%	2	1	0	3	12,50%
≥ 8 < 10	14	25	0	39	23,35%	5	33	1	39	23,08%	1	8	0	9	37,50%
≥ 5 < 8	9	10	0	19	11,38%	4	27	2	33	19,53%	0	2	0	2	8,33%
< 5	0	0	0	0	0,00%	3	8	1	12	7,10%	1	0	0	1	4,17%
TOTAL	59	103	5	167	100%	21	137	11	169	100%	7	16	1	24	100%
Notes ≥ 10	36	68	5	109	65%	9	69	7	85	50%	5	6	1	12	50%
Note la plus élevée	17	17,5	15,13	17,5		15,5	19,13	18,13	19,13		13,75	13,25	13,25	13,75	
Note la plus basse	6,63	5,13	10,38	5,13		3,75	2,13	4,88	2,13		4,25	6,25	13,25	4,25	
Note moyenne	11,43	11,28	13,78	11,41		9,17	10,67	11,75	10,55		10,47	10,03	13,25	10,29	

Au moins la moitié des candidats obtient une note supérieure ou égale à 10/20 dans chaque spécialité, avec une prédominance pour les candidats de la spécialité « Espaces naturels, espaces verts », qui obtiennent également la meilleure moyenne. Quelle que soit la spécialité, la moyenne générale est plus élevée au troisième concours.

Les correcteurs ont souligné que le niveau de difficulté des sujets était cohérent, avec des questions variées balayant plusieurs options. Les questions relatives aux moyens de prévention ont été relativement bien traitées par les candidats, la plupart ayant plutôt rencontré des difficultés sur les questions de calculs mathématiques.

La délibération du jury

Il est porté à la connaissance du jury les éléments suivants, de façon anonyme :

- un candidat du concours interne a utilisé son téléphone portable comme calculatrice pendant l'épreuve ;
- deux candidats du concours interne ont continué d'écrire sur leur copie après la fin de l'épreuve.

Le jury, après avoir pris connaissance de ces faits, décide d'invalider les copies de ces candidats pour non-respect des consignes applicables au concours.

Le jury arrête définitivement les notes puis fixe les seuils d'admissibilité sur 20 de la façon suivante :

	Espaces naturels, espaces verts		Environnement, hygiène		Communication, spectacle	
	Seuils d'admissibilité	Admissibles	Seuils d'admissibilité	Admissibles	Seuils d'admissibilité	Admissibles
Externe	9,5	42	9,13	11	10	5
Interne	10,5	61	10	69	9,63	9
3e voie	10,38	5	11,75	7	13,25	1

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission diffèrent selon la voie de concours :

Concours externe

Au concours externe, les candidats subissent deux épreuves orales :

- Un entretien **dans l'option** choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 15 min ; coefficient 3).
- Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 min ; coefficient 2).

Ces deux épreuves ont été conduites au cdg69 par les membres du jury, subdivisé en groupes composés de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Notation des épreuves d'admission (concours externe)

- Épreuve d'entretien dans l'option

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Productions de plantes	8	7	13	18	7	100%	15,57
Bûcheron, élagueur	3	3	14,5	16	3	100%	15,5
Soins apportés aux animaux	1	1	12,5	12,5	1	100%	12,5
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	30	30	8	18	25	83%	13,97
Total	42	41	8	18	36	90,24%	14,32
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	1	1	16	16	1	100%	16
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	7	7	9,5	14,5	6	86%	12,71
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	2	2	15,5	17	2	100%	16,25
Agent d'assainissement	1	1	16	16	1	100%	16
Total	11	11	9,5	17	10	91%	13,95
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	1	1	16	16	1	100%	16
Agent polyvalent du spectacle	2	2	10	14	2	100%	12
Assistant son	2	2	9	17	1	50%	13
Total	5	5	9	17	4	80%	13

- Épreuve d'interrogation orale

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Productions de plantes	8	7	10	17	7	100,0%	12,86
Bûcheron, élagueur	3	3	9,5	14,5	2	100%	11,83
Soins apportés aux animaux	1	1	11	11	1	100%	11
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	30	30	9	18	27	90%	12,6
Total	42	41	9	18	37	90,24%	12,55
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	1	1	14	14	1	100%	14
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	7	7	8	17	5	71,43%	12,14
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	2	2	11	18	2	100%	14,5
Agent d'assainissement	1	1	12	12	1	100%	12
Total	11	11	8	18	9	82%	12,73
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	1	1	16	16	1	100%	16
Agent polyvalent du spectacle	2	2	13	14	2	100%	13,5
Assistant son	2	2	15	15	2	100%	15
Total	5	5	13	16	5	100%	15

Concours interne

Dans cette voie, les candidats subissent :

- Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat. Elle vise à apprécier, à travers l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches, la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée des épreuves pratiques, qui peut être comprise entre 1 heure et 4 heures, est fixée par le

jury. Le jury de la session 2024 a fixé la durée de l'épreuve pratique à 1 heure dans toutes les options (coefficient 3).

- Une épreuve orale qui consiste en un entretien visant à apprécier l'expérience, les aptitudes et les motivations du candidat, ayant pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre au cours de l'épreuve pratique (durée : 15 min ; coefficient 3). L'entretien se déroule à la suite de l'épreuve pratique.

Ces deux épreuves ont été conduites par des binômes d'examineurs spécialisés, associés au jury, sur des sites spécifiques en fonction des options.

Notation des épreuves (concours interne)

- Épreuve pratique

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Productions de plantes	4	4	13,00	16,50	4	100%	14,50
Bûcheron, élagueur	9	8	8,60	19,10	7	87,5%	15,85
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	48	48	4,00	17,00	34	70,8%	12,40
Total	61	60	4,00	19,10	45	61,67%	12,92
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	29	26	8,00	18,00	25	96,2%	15,50
Entretien des piscines	3	2	11,00	13,50	2	100%	12,25
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	33	32	5,50	16,00	28	87,5%	13,13
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	1	1	13,00	13,00	1	100%	13,00
Agent d'assainissement	2	2	13,00	14,50	2	100%	13,75
Total	68	63	5,50	18,00	58	92%	14,10
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	2	1	16,00	16,00	1	100%	16
Agent polyvalent du spectacle	4	3	8,00	18,50	2	66,7%	13,50
Assistant son	3	3	11,00	17,00	3	100%	15,00
Total	9	7	8,00	18,50	6	86%	14,50

- Épreuve d'entretien

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Productions de plantes	4	4	12,50	15,00	4	100%	13,63
Bûcheron, élagueur	9	8	12,00	18,50	8	100%	14,87
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	48	48	10,00	18,50	48	100%	14,24
Total	61	60	10,00	18,50	60	100%	14,28
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	29	26	8,00	18,00	25	96,2%	15,29
Entretien des piscines	3	2	11,00	13,00	2	100%	12,00
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	33	32	5,50	19,00	28	87,5%	13,09
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	1	1	15,00	15,00	1	100%	15,00
Agent d'assainissement	2	2	12,00	16,00	2	100%	14,00
Total	68	63	5,50	19,00	58	92%	14,02
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	2	1	16,00	16,00	1	100%	16,00
Agent polyvalent du spectacle	4	3	12,00	17,00	3	100%	14,33
Assistant son	3	3	10,00	15,50	3	100%	12,67
Total	9	7	10,00	17,00	7	100%	13,86

Troisième concours

Dans cette voie, les candidats subissent :

- Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat. Elle vise à apprécier, à travers l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches, la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée des épreuves pratiques, qui peut être comprise entre 1 heure et 4 heures, est fixée par le

jury. Le jury de cette session 2024 a fixé à 1 heure la durée de l'épreuve pratique dans toutes les options (coefficient 3).

L'épreuve pratique a été conduite des binômes d'examineurs spécialisés, sur des sites spécifiques selon les options.

- Une épreuve d'entretien, sans lien avec l'épreuve pratique, visant à apprécier les connaissances, les aptitudes et les motivations du candidat, qui débute par un exposé du candidat sur son expérience et son projet professionnel (durée : 15 mn, coefficient 3).

L'épreuve orale a été conduite au cdg69 par un groupe de 3 examinateurs composés de membres du jury.

Notation des épreuves (troisième concours)

- Épreuve pratique

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	5	5	13	19	5	100%	15,5
Total	5	5	13	19	5	100,0%	15,50
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	2	2	14	18	2	100%	16
Entretien des piscines	2	2	16	18,6	2	100%	17,3
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	3	3	8	14	2	67%	11,5
Total	7	7	8	18,6	6	85,7%	14,44
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	1	1	17	17	1	100%	17
Total	1	1	17	17	1	100%	17

- Épreuve d'entretien

	Candidats convoqués	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes >= 10	% notes >= 10	Note moyenne
Spécialité « Espaces naturels, espaces verts »							
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	5	5	11	16,5	5	100%	13
Total	5	5	11	16,5	5	100%	13,00
Spécialité « Environnement, hygiène »							
Propreté urbaine, collecte des déchets	2	2	9,5	12,5	1	50%	11
Entretien des piscines	2	2	10,5	13,5	2	100%	12
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	3	3	12	15	3	100%	13,83
Total	7	7	9,5	15	6	86%	12,50
Spécialité « Communication, spectacle »							
Assistant maquettiste	1	1	16	16	1	100%	16
Total	1	1	16	16	1	100%	16

Observations du jury sur les épreuves d'admission

Les membres du jury et les examinateurs des épreuves pratiques ont souligné le niveau professionnel dans l'ensemble satisfaisant démontré par les candidats aux épreuves pratiques.

Les règles d'hygiène et de sécurité au travail (port des EPI, gestes et postures, respect des consignes de prévention des risques) sont généralement connues et appliquées. Dans l'ensemble, les consignes données aux candidats dans leur convocation sur le port des équipements de protection individuelle sont respectées. Le centre de gestion a doté d'EPI les quelques candidats qui n'en disposaient pas, le jury appliquant alors une pénalité.

Beaucoup d'agents ont montré une bonne implication dans leur métier et une motivation pour progresser professionnellement. Des disparités existent cependant au niveau des-connaissances techniques et des savoir-faire selon les options et les métiers.

L'attention des candidats est attirée sur **l'importance du choix de l'option** effectué au moment de l'inscription. Cette session encore, quelques candidats s'étaient inscrits dans une option qui ne correspondait pas à leur champ d'activités, situation peu favorable à la réussite au concours.

Des notes de cadrage par option sont proposées aux candidats afin de les orienter dans leur choix d'option. Elles sont disponibles en ligne sur les sites www.cdg69.fr ou www.cdg-aura.fr (rubrique « concours/examens », puis « se préparer » et « notes de cadrage »).

6. L'ADMISSION AUX CONCOURS

À la suite de l'examen des notes, au regard du niveau des candidats dans les trois voies et de la possibilité de transférer des postes d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité au profit du concours externe et/ou du concours interne dans la limite de 15% du total des postes ouverts dans la spécialité, le jury a décidé, au vu des résultats des candidats d'opérer certains transferts de postes.

Dans la spécialité « Espaces naturels, espaces verts », le jury décide de transférer 7 postes du troisième concours vers le concours interne. Ainsi, 35 candidats sont déclarés admis au concours interne (initialement 28 postes ouverts).

- le seuil d'admission est fixé à 12,64/20 pour le concours externe
- le seuil d'admission est fixé à 13,25/20 pour le concours interne
- le seuil d'admission est fixé à 11,60/20 pour le 3^{ème} concours

Dans la spécialité « Environnement, hygiène », le jury décide de transférer 11 postes du concours externe vers le concours interne. Ainsi, 38 candidats sont déclarés admis au concours interne (initialement 27 postes ouverts).

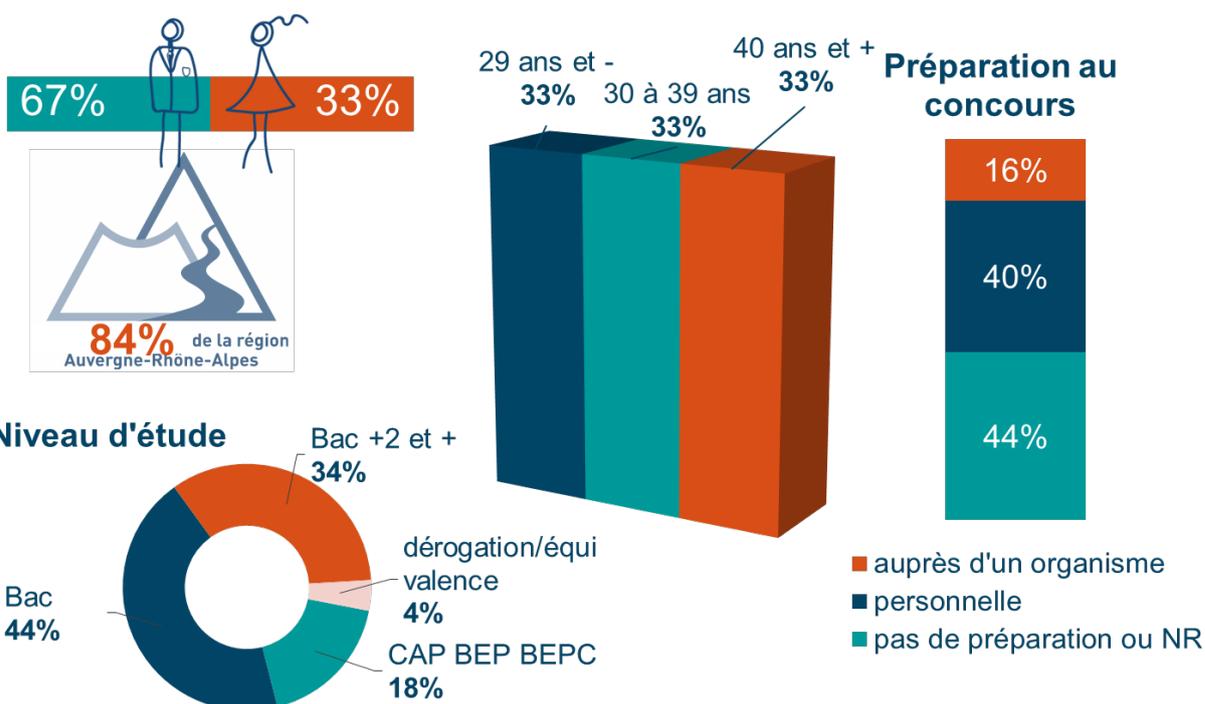
- le seuil d'admission est fixé à 10,07/20 pour le concours externe
- le seuil d'admission est fixé à 13,53/20 pour le concours interne
- le seuil d'admission est fixé à 11,75/20 pour le 3^{ème} concours

Dans la spécialité « Communication, spectacle », le jury décide de transférer 1 poste du concours externe vers le concours interne. Ainsi, 4 candidats sont déclarés admis au concours interne (initialement 3 postes ouverts).

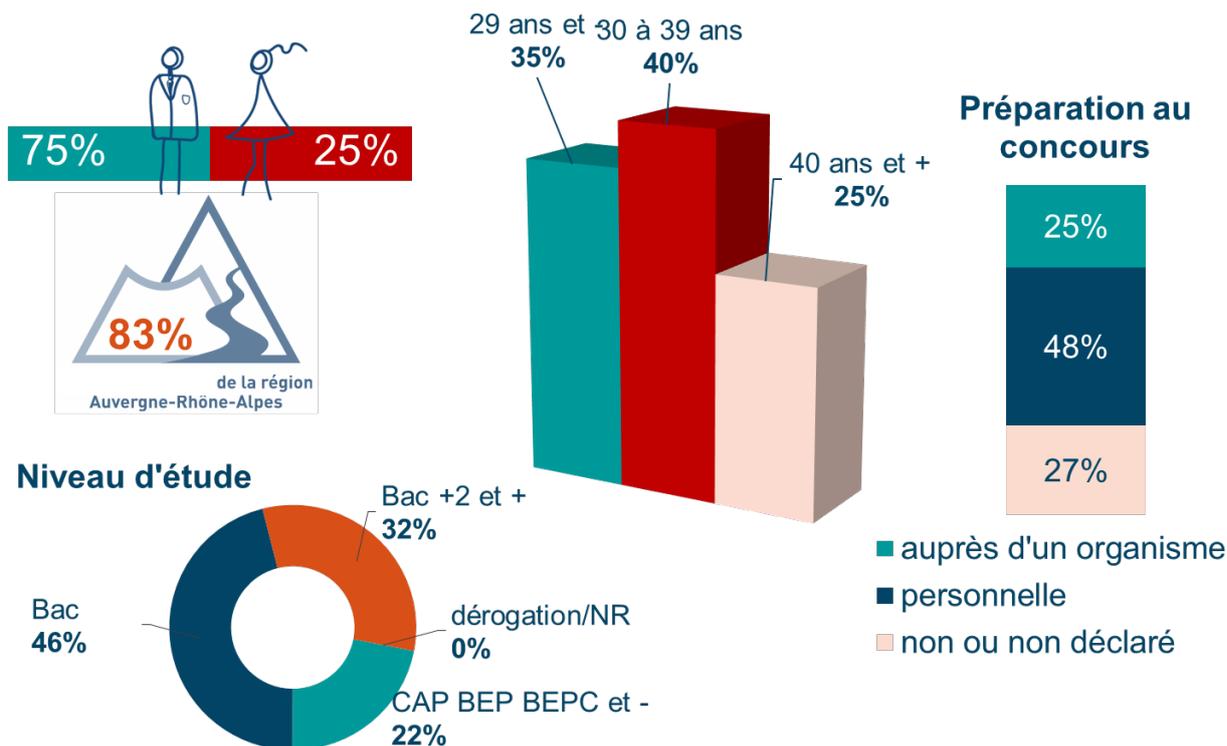
- le seuil d'admission est fixé à 11,14/20 pour le concours externe
- le seuil d'admission est fixé à 14,31/20 pour le concours interne
- le seuil d'admission est fixé à 15,69/20 pour le 3^{ème} concours

Profil des lauréats

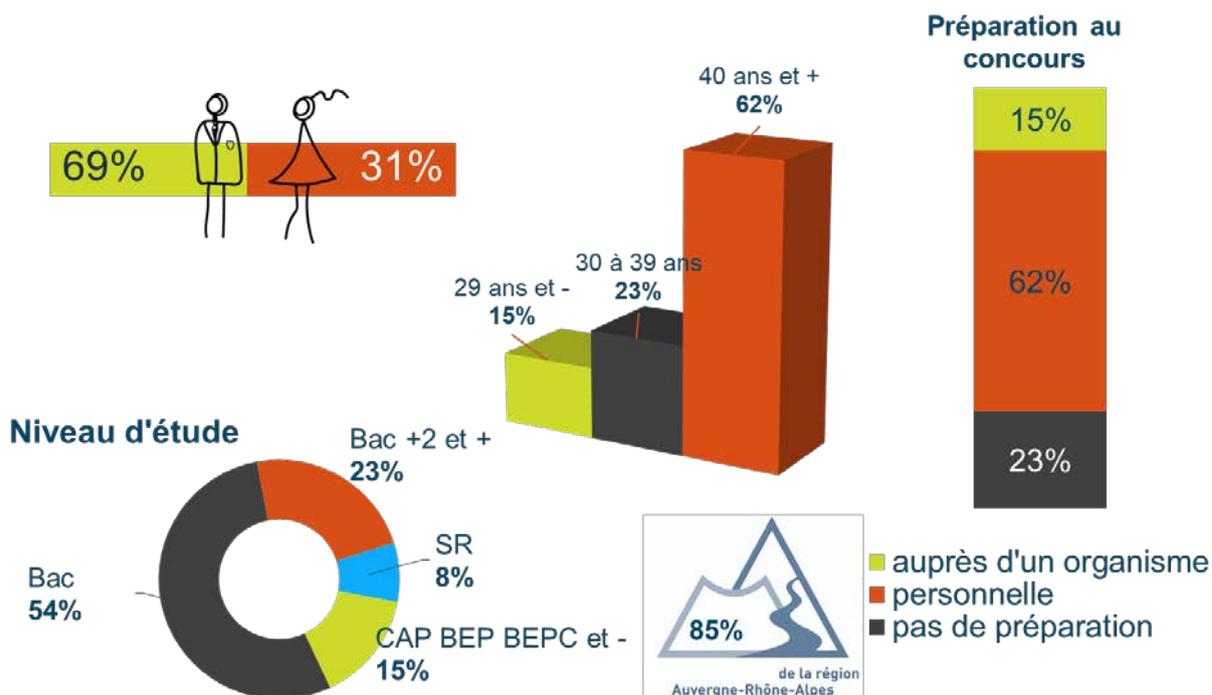
- Concours externe



- Concours interne



- Troisième concours



Au total des options et des spécialités, le niveau de diplôme a une influence directe sur la réussite au concours. Au concours interne, les moins de 40 ans sont plus nombreux parmi les lauréats que parmi les présents à l'écrit alors qu'au troisième concours, la tendance s'inverse au profit des plus de 40 ans.

7. CONCLUSION

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury tient à souligner que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a organisé avec compétence et professionnalisme l'ensemble des épreuves de l'examen. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 10 septembre 2024

La Présidente du Jury

Madame Caroline FAYE

Conseillère municipale de la ville de L'Arbresle (69)

